



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 02 MARS 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 02 mars 2026, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 12 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : M. BART Jean-Pierre (pouvoir donné à M. CADET Alain).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme VANNECKE Aurélie, Mme DELPLACE Irène.

Soit 9 présents, 4 absents excusés, dont 1 procuration, soit 10 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame LERICHE-CRETON Martine, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 09 février 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 02.03.26.06. DU 02 MARS 2026
PUBLIÉE LE 06 MARS 2026

OBJET : MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SORTIE À PARIS

Madame la Présidente expose que le Centre Communal d'Action Sociale organise une sortie, à PARIS, le 17 septembre 2026 (sous réserve des disponibilités des prestataires) et qu'il y a lieu de définir les modalités de participation à cette sortie.

Participation demandée :

Pour les marlésiens : 100 €/personne (transport inclus)

Pour les extérieurs (sur liste d'attente) : 120 €/personne (transport inclus)

Modalités de règlement : Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de proposer des sorties éducatives et loisirs accessibles à tous.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

APPROUVE les modalités d'organisation de cette sortie, comme présenté.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

PRÉCISE que le remboursement pour les personnes inscrites, qui se trouveraient dans l'impossibilité de participer à cette sortie, sera effectué sur présentation d'un certificat médical.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 02 mars 2026 a été, le 06 mars 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 06 mars 2026

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE